

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Le Phare Familial Inc.	Numéro de permis 2007892	Date d'inspection Le 06 février 2025	
Nom de l'établissement Service de garde du Phare familial		Numéro de téléphone (506) 856-4943	
Adresse 46 rue Upton Moncton NB E1E 3Z1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Veronique Berube		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Le titulaire de permis doit afficher dans un endroit bien en vue dans l'établissement à l'égard duquel le permis a été délivré les documents suivants : a) le permis; b) un rapport fourni en application de l'article 23; c) un arrêté pris en vertu de l'article 28; d) un permis conditionnel délivré en vertu de l'article 29.	21(a) – (d)	05 févr. 2025	05 févr. 2025
Commentaires : La Mentore en Assurance de la Qualité observe que le rapport de la dernière inspection de surveillance n'est pas affiché. L'exploitante doit s'assurer que les derniers rapports d'inspection de surveillances sont affichés bien en vue dans l'établissement. L'administratrice affiche immédiatement le dernier rapport de l'inspection de surveillance. La lacune est maintenant conforme.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance. Le ratio fut respecté durant l'inspection.</p> <p>Pendant l'inspection de surveillance, la Mentore en Assurance de la Qualité a vérifié :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le ratio enfant personnel - Accès à l'établissement - Médicaments - Espaces de rangement - L'affichage est affiché dans un endroit bien en vue dans l'établissement. - Lieu d'exploitation <p>Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.</p> <p>Les médicaments sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants, à l'exception des médicaments administrés en cas de choc anaphylactique, qui doivent être rangés en lieu sûr, mais être accessibles.</p> <p>La Mentore en Assurance de la Qualité a observé les enfants transitionner pour manger la collation. La MAQ a aussi observé les enfants jouer dans l'espace de jeu intérieur, car la température ne permettait pas d'aller jouer dehors.</p>

Commentaires généraux

Des interactions positives ont été observées entre les enfants et les éducateurs.

original signé par
Veronique Berube

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 06 février 2025

Date

original signé par
Sabrina Savoie

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 06 février 2025

Date